L'enseignement communal de la ville de Chimay

C’est dans les écoles d’aujourd’hui que sont les décideurs et les acteurs du monde de demain …

Groupe scolaire Arthur Masson

Ecole de Bailièvre
Ecole de Bourlers
Ecole de Rièzes
Ecole de Villers-la-Tour

Groupe scolaire Charlemagne

Ecole de Baileux
Ecole de L'Escaillère
Ecole de Lompret
Ecole de Virelles

Projet éducatif
Projet pédagogique

Ville de Chimay
GOURMANDE DE NATURE

Groupe scolaire Jehan Froissart

Ecole de Chimay
Ecole de Forges
Ecole de Saint-Remy

Les partenaires

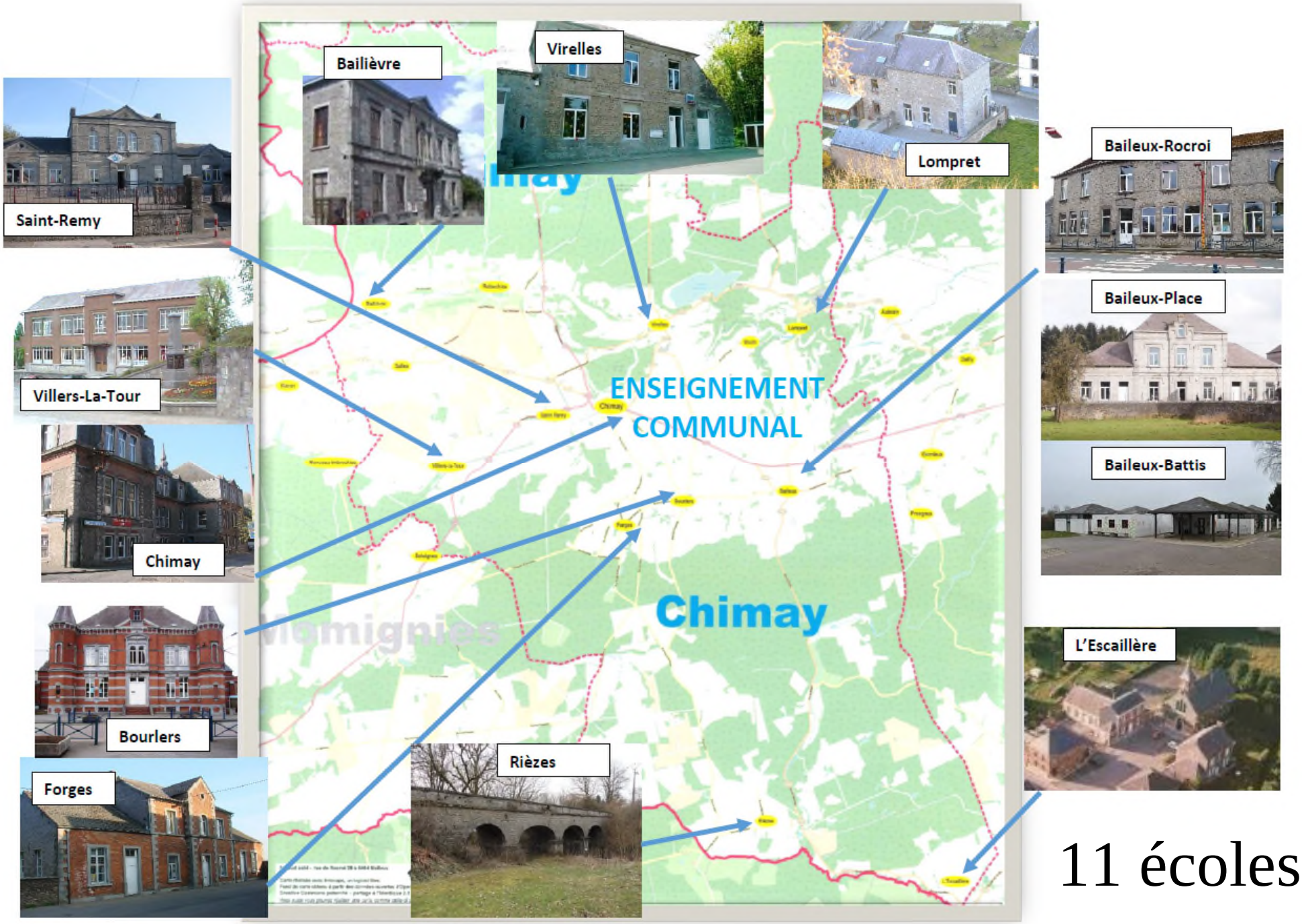
Bailièvre
Virelles
Lompret
Saint-Remy
Baileux-Rocroi
Baileux-Place
Villers-La-Tour
ENSEIGNEMENT
COMMUNAL
Baileux-Battis
Chimay
Chimay
L'Escaillère
Bourlers
Rièzes
Forges

11 écoles

	Adresse administrative + implantations	N° Téléphone de l'école
Groupe scolaire Arthur Masson **DRAUX Christine** **0483/57.81.52**	**Rue des Juifs, 3 - 6464 Bourlers** Rue Principale, 45 - 6460 Bailièvre Place de Rièzes, 4 - 6464 Rièzes Rue du Village, 39 - 6460 Villers-la-Tour	**060/21.19.43** 060/21.38.59 060/37.73.56 060/21.41.36
Groupe scolaire Charlemagne **TILQUIN Anne-Françoise** **0484/50.02.00**	**Rue de Rocroi, 28 - 6464 Baileux** Place de Baileux, 37 - 6464 Baileux Rue des Battis, 32 - 6464 Baileux Rue du Centre, 2 - 6464 L'Escaillère Courtil du Martia 20 - 6463 Lompret Rue des Marcheurs, 33 – 6461 Virelles Place du Village, 28 – 6461 Virelles	**060/21.24.72** 060/21.43.98 060/21.30.59 060/37.73.35 060/21.25.39 060/21.40.83 060/24.22.20
Groupe scolaire Jehan Froissart **PIRLOT Julien** **0477/19.55.82**	**Rue de l'Athénée, 1 - 6460 Chimay** Place de Forges, 135 - 6464 Forges Rue de France, 63 - 6460 St Remy	**060/21.18.29** 060/21.45.27 – 060/51.28.02 060/21.33.30

Notre Projet éducatif est centré sur la coopération, l'autonomie, le respect et la responsabilisation

L'élève prend une place centrale et active dans son propre apprentissage. Notre enseignement favorise l'autonomie de l'élève afin qu'il se mette en recherche, prenne des initiatives et des responsabilités, s'appuie sur ce qu'il sait déjà, se confronte avec les autres, s'autoévalue, …

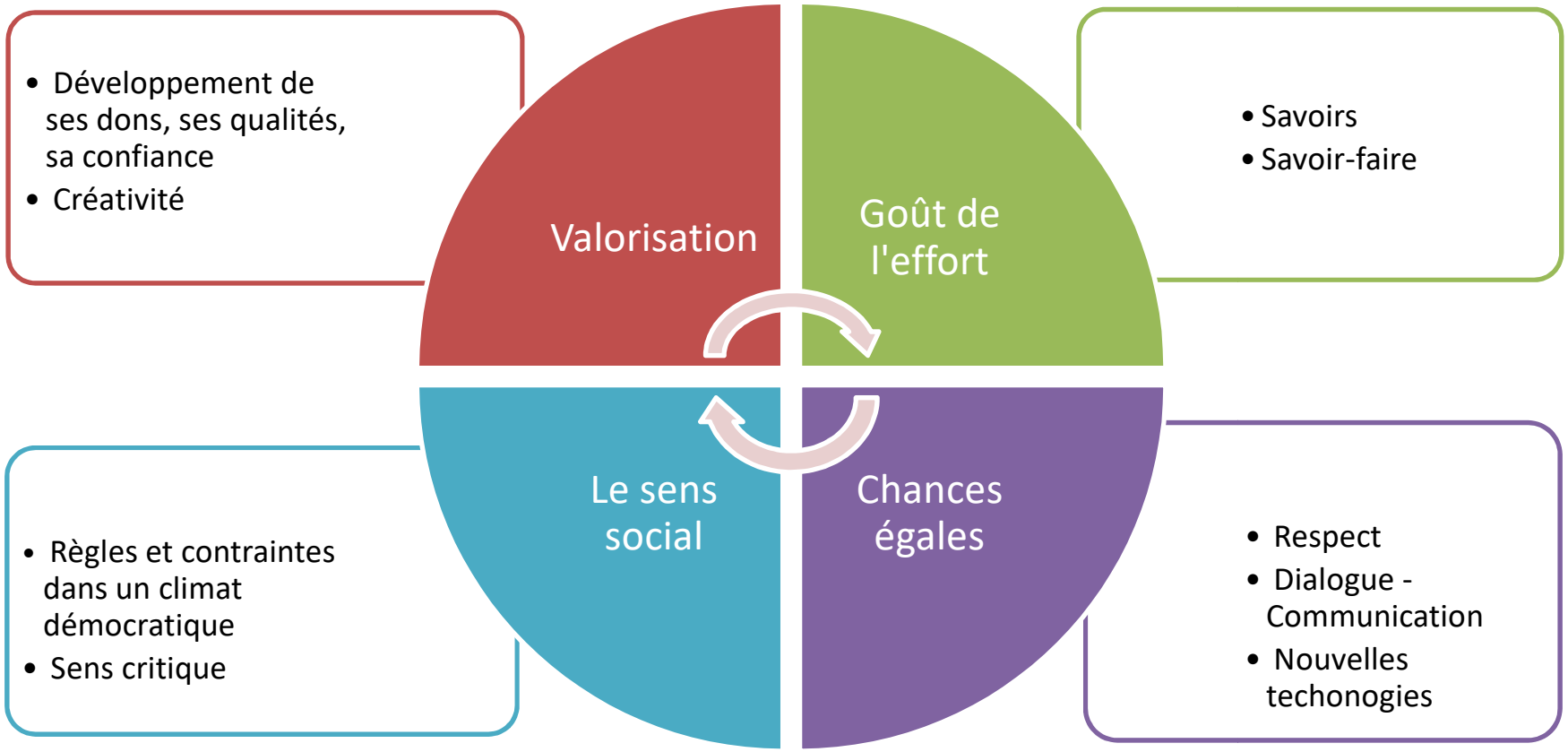

Les objectifs de notre projet éducatif :

- **développent** l'esprit critique et du jugement,
- **sont axés** sur l'apprentissage des savoirs qui trouvent leur sens dans les réalités économiques, sociales et technologiques d'aujourd'hui,
- **sont ancrés**, pour la réussite de chacun, dans la volonté de conduire les élèves à un niveau optimal de compétences ;
- **favorisent** la coopération et le partage, c'est-à-dire :
  - **se fondent** sur des comportements de travail collectif et individuel favorisant la solidarité, la prise de responsabilités, la communication et l'autonomie,
  - **sont appuyés** par des pratiques démocratiques réelles, dans le respect de règles de vie claires, le plus souvent conçues ensemble, cohérentes, connues de tous et partagées,
  - **sont soucieux d'ouvrir** les jeunes à une dimension européenne et mondiale.

Notre projet éducatif respecte les différences, c'est-à-dire qu'il :

- **reconnait** l'hétérogénéité des groupes et la singularité de chacun en lui permettant de se réaliser dans le développement des compétences qui sont les siennes,
- **assure** aux élèves en difficulté comme aux plus performants des occasions d'épanouissement,
- **varie** les situations d'apprentissage : collectives, individuelles et interactives,
- **permet** à chaque élève de trouver un équilibre dans le développement harmonieux de toutes ses dimensions : motrice, sociale, affective, esthétique, intellectuelle, spirituelle,
- **respecte** dans une volonté d'ouverture, les différences culturelles et philosophiques.

Pour mener à bien ce projet, le rôle de l'enseignant sera :

- de **susciter** des projets, **organiser** des situations d'apprentissage, **favoriser** la structuration des savoirs,
- **d'être acteur** d'une éducation aux technologies nouvelles de communication,
- de **favoriser** la créativité,
- **d'apprendre** aux enfants à travailler en équipe,
- de **décloisonner** les matières, notamment par une approche interdisciplinaire tout en assurant une continuité pédagogique à l'intérieur de chaque cycle et entre les cycles ;
- de **pratiquer** une évaluation formative pour **réguler** les apprentissages,
- de **renforcer** le professionnalisme des équipes par des projets de formation continue répondant aux difficultés rencontrées ;
- de tenir compte des enfants en difficulté et mettre en place des moments de remédiation, pour **conduire** chaque enfant à un niveau optimal des compétences
- de partir du vécu de l'enfant, de **donner du sens** au savoir et aux apprentissages pour que ceux-ci soient transférables et source de réinvestissement (pédagogie fonctionnelle),
- de **rendre** l'enfant **acteur** de ses apprentissages (pédagogie participative),
- de **respecter** le développement spécifique propre à chaque enfant, de **valoriser** et exploiter positivement les richesses de chacun (pédagogie différenciée).

Sur le terrain – En termes de compétences transversales

« Le plus difficile n'est pas d'apprendre ce qu'on ne sait pas, c'est d'apprendre ce qu'on sait. »

Jacques SALOMÉ

Appréhender une réalité			Investiguer	Conclure provisoirement	
Faire émerger une énigme à résoudre	Formuler une problématique	Planifier la recherche	Récolter des informations (documents, observations, personnes ressources, …)	Organiser et communiquer les informations	Elaborer les savoirs et savoir/faire de manière provisoire
Transférer dans de nouvelles situations – AGIR – REAGIR					

Socle de compétences (http://www.enseignement.be)

Les obligations légales

- ✓ **L'obligation scolaire :**

Le droit à l'instruction est un droit fondamental consacré non seulement par la Constitution belge en son article 24, mais également par différents textes internationaux. Ainsi, la Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Belgique en 1991, prévoit en son article 28 que les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation.

- ✓ **Le décret "missions" : (www.enseignement.be)**

Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
Des objectifs généraux de l'enseignement fondamental (maternel et primaire) et de l'enseignement secondaire.

Article 6. - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;
2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 8. - Pour atteindre les objectifs généraux visés à l'article 6, les savoirs et les savoir-faire, qu'ils soient construits par les élèves eux-mêmes ou qu'ils soient transmis, sont placés dans la perspective de l'acquisition de compétences. Celles-ci s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne à l'école. Objectifs développés dans notre projet pédagogique.

Article 12. - L'enseignement maternel poursuit tous les objectifs généraux fixés à l'article 6 et vise particulièrement à :

1° développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi;
2° développer la socialisation;
3° développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs;
4° déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

www.gallilex.cfwb.be

Projet pédagogique

Quelle école ? Pour quel enfant ? Pour quelle société ?

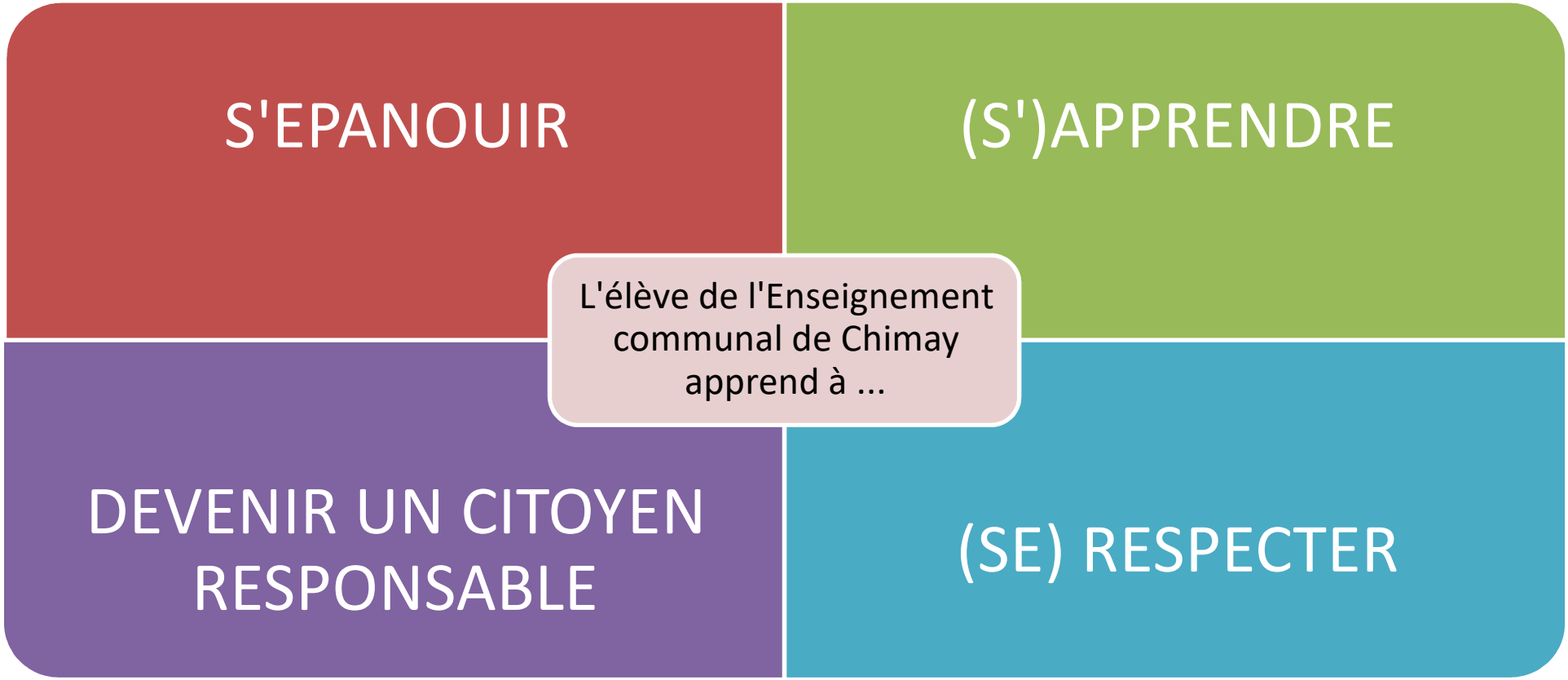

« […] S'il n'y avait pas l'enfant à élever, à protéger, à instruire et à transformer en homme pour demain, l'homme d'aujourd'hui deviendrait un non-sens et pourrait disparaître.»

O. Decroly

S'EPANOUIR

(Décret Missions 24.07.97 – Article 6 §1 et Article 12 §1)

Notre enseignement s'insère dans un environnement en ...

- développant l'émancipation sociale de chacun de nos élèves.
- développant un maximum de potentialités corporelles, intellectuelles, affectives, culturelles, artistiques, ...
- incluant l'éducation à la santé et à l'hygiène, en sensibilisant aux problèmes écologiques.
- favorisant les nouvelles technologies.

« Plus un enfant est épanoui, plus il a confiance en lui, plus il est à même de développer des savoir-faire, d'apprendre dans la facilité et de transformer positivement la société. »

C. SOST

(S')APPRENDRE

(Décret Missions 24.07.97 – Article 6 §2 et Article 12 §3)

Notre enseignement privilégie une pédagogie qui ...

- donne du sens aux apprentissages de base en adéquation avec le socle de compétences, le programme du CECP et le projet éducatif de la Ville de Chimay.
- mobilise dans des activités de production, de découverte et de création des compétences transversales et disciplinaires.
- assure l'appropriation des contenus d'apprentissage de qualité par l'évaluation formative, l'auto-évaluation, la continuité des apprentissages.
- aide chacun de nos élèves à développer des stratégies pour apprendre en permettant à chacun de construire des concepts à partir de la pratique.

DEVENIR UN CITOYEN RESPONSABLE

(Décret Missions 24.07.97 – Article 6 §3 et Article 12 §2)

Notre enseignement conduit l'élève à ...

- acquérir un oeil critique de l'information et de ses interprétations.
- défendre et à soutenir ses idées dans le respect du point de vue de chacun.
- favoriser la solidarité et la coopération.
- s'engager, se responsabiliser dans diverses situations nouvelles.

(SE) RESPECTER

(Décret Missions 24.07.97 – Article 6 §4 et Article 12 §4)

Notre enseignement ...

- se veut un lieu de vie d'épanouissement où l'enfant est considéré et placé au centre de l'action pédagogique sans discrimination.
- vise l'esprit de tolérance en respectant les différences dans un climat d'entraide et de démocratie.
- prône l'écoute, le dialogue et la communication.
- établit des règles de vie et prévoit des sanctions.

Notre projet pédagogique permet donc à nos élèves de maternel et de primaire de :

Communiquer

- Construire du sens en adaptant son écoute et sa lecture
- Produire du sens en adaptant sa parole et son écrit

Résoudre des situations problématiques

- Se poser des questions, s'intéresser
- Développer des démarches de résolution

Prendre conscience

- Construire sa personnalité
- Conquérir son environnement

« Le véritable enseignement n'est point de te parler mais de te conduire. »

Antoine De Saint-Exupéry

LES PARTENAIRES

Les services ci-dessous sont des partenaires privilégiés qui contribuent avec l'enseignement communal chimacien à faire de vos enfants des acteurs du futur.

Services publics

- Services d'inspections de la Fédération Wallonie -Bruxelles
- Services du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP
- Région wallonne
- Province
- Différents services de la Commune
- Communes voisines

Santé - Social

- Centre Psycho - Médico - Social (Centre PMS)
- Service de la Promotion de la Santé à l'Ecole (Service PSE)
- Centre Public d'Aide Sociale (CPAS)
- Plan de Cohésion Sociale (PCS)
- Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA

Aides

- Service de la Protection de la Jeunesse (SPJ)
- Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ)
- Service d'Aide en Milieu Ouvert -Ecole des devoirs (AMO)

Citoyenneté

- Aide à la Citoyenneté responsable (ACYRES) -Isabelle Dewee
- Bruno Humbeeck (Université de Mons)

Sports et culture

- Accueil Temps Libre (ATL)
- Cross ADEPS
- Vitamine Music
- Centre culturel de Chimay

Projets TIC

- Le service Public de Wallonie (SPW)
- Forsud asbl
- La Fondation Wartoise

Formations

- Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
- CECP
- FORSUD

Elèves

- Théâtre à l'école
- Activités musicales dans toutes les classes
- Maison des Jeunes (MJ) - Activités pour les P6
- RAVEL - Sécurité routière - Asbl Via Perfecta
- MOBILESEM
- Cross Adeps

PARENTS

- Rôles relationnel, éducatif, administratif

LES PARENTS

Relationnel

- Respecter le rôle de chacun :
  Parents - Direction - Enseignants - Personnel de l'école - Elèves
- Communiquer avec l'enseignant référent pour d'éventuels problèmes (prise de rendez-vous obligatoire en dehors des heures de cours)
- Participer au mieux à la vie de l'école
- ...

Educatif

- Respecter les horaires
- Signer le journal de classe
  Etre rigoureux à la réalisation des devoirs
- Collaborer au suivi pédagogique lors des réunions de parents (min 2x/an)
- Soutenir l'équipe éducative dans la démarche citoyenne et comportementale

Administratif

- Respecter l'obligation de fréquentation scolaire
  Prévenir de toute absence (certificat médical, mot d'excuse recevable, ...)
- Remettre à temps et à heure les documents demandés (via la farde de communication, ou JDC)
- Informer lors des changements : N° de téléphone, domicile, situation familiale, ...
- ...

Activités ponctuelles pendant le temps scolaire

Dans nos classes maternelles ➔ De 2,5 à 6 ans 🡸	Dans nos classes du primaire ➔ De 6 à 12 ans 🡸
Eveil pédagogique : Néerlandais de la 1ère à la 6ème primaire, classes de dépaysement (dans certaines écoles) et sorties ponctuelles, …	
Eveil à la santé : Animations du PMS et du PSE (ERAS : Education relationnelle, affective et sexuelle en P6), alimentation, cercle magique en maternelle, …	
Eveil à la citoyenneté : Semaine de la propreté, sécurité routière, libre choix des cours philosophiques (en primaire), Mieux vivre ensemble (I. Dewee et/ou B. Humbeeck), RAVEL (Via Perfecta), Retour vers le futur (Maison des Jeunes), Conseil communal des enfants (en primaire), …	
Eveil sportif : Natation en primaire, RAVEL, Cross Adeps P3-P4-P5-P6, …	
Eveil culturel : Musique et chants (Vitamine Music), théâtre à l'école (Centre culturel de Chimay), …	
Eveil au numérique : Présence des nouvelles technologies en classe comme moyen d'expression et de recherche, préventions à l'utilisation des réseaux sociaux (Oxyjeune), …	
Jours blancs : Pour les élèves qui sont sans titulaire pendant le CEB. Organisés par les Echevins de l'Enseignement de Chimay et de Momignies, …	

Services proposés hors temps scolaire

Garderies matin et soir - Surveillance des repas de midi.

Potage offert, possibilité de manger « aux tartines » ou repas complets (dans certaines écoles).

Des écoles de proximité à dimension humaine.

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Horaires et ponctualité :

Garderie du matin de 7h15 à 8h15
Gestion administrative et financière par Mme Lelong de l'ATL (0,50€ / heure)

Temps scolaire
Accueil **des élèves** sur la cour dès 8h15 par les enseignants.
Les rangs se forment à 8h25 ; début des cours : 8h30

Temps de midi de 12h05 à 13h15
Surveillance par les enseignants sur la cour jusqu'à 12h15 et dès 13h15.
Les rangs se forment à 13h25 ; début des cours à 13h30.
Le mercredi midi : surveillance assurée jusqu'à 12h15.

Fin des cours à 15h20
La surveillance est assurée par les enseignants jusqu'à 15h30.

Garderie du soir de 15h30 à 17h30

Afin de ne pas perturber les cours en maternelle et en primaire,
il est fortement conseillé, de RESPECTER ces horaires scrupuleusement.

Dès que vous avez déposé votre enfant à la garderie ou à l'entrée de la cour de l'école, votre présence n'est plus autorisée sur la cour. Prenez rendez-vous avec l'enseignant si vous en sentez le besoin.

Rigueur et discipline :

- **Les parents n'interviennent pas dans la discipline de l'établissement** Ils respectent les consignes et les décisions de l'école tout en sachant que le dialogue est toujours possible, il suffit de prendre rendez-vous dans un premier temps avec le titulaire de l'enfant ou l'accueillante et dans un deuxième temps avec la directionsi nécessaire .

- **Le droit à l'image** implique que toute personne ait le droit de disposer de son image, et donc s'opposer à la publication, à la diffusion ou à l'utilisation de son image. En d'autres termes, avant de publier une photo sur laquelle apparaît une personne, il faut obtenir le consentement de celle-ci. Cette demande d'autorisation est exigée au nom du respect de la vie privée dont le droit à l'image constitue un outil de protection.

  Les parents sont responsables des informations diffusées sur les différents réseaux sociaux. En aucun cas, les messages échangés ne peuvent porter atteinte à l'établissement scolaire, aux membres de son personnel, aux autres élèves ou aux parents.

- **Les absences** : prévenir l'enseignant pour toute absence. Un certificat médical est obligatoire à partir de 3 jours consécutifs d'absence. Les autres absences sont acceptées par la Direction au cas par cas. A partir du 9me demi-jour d'absence injustifiée, la Direction est dans l'obligation de le signaler à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

- **Maladies contagieuses** : il est du devoir des parents de signaler ces maladies le plus rapidement possible, la Direction de l'école et le PSE.

- **Présentation** : le respect de chacun commence par une tenue vestimentaire correcte. La propreté et la netteté sont les critères qui déterminent l'habillement et la présentation de chacun. L'utilisation d'un langage et de gestes corrects conduisent au respect de chacun (politesse, …).

- **Accident scolaire** : en cas d'accident, il est nécessaire de remplir au plus vite les documents d'assurance scolaire. Nous vous demandons de nous tenir au courant de tout changement de numéro de téléphone afin de nous permettre de vous contacter au plus vite dans les plus brefs délais en cas d'accident.

- **Les frais scolaires** : les frais de garderie sont gérés par la Commune (ATL). Piscine : 1,50€/cours. Le matériel scolaire est fourni par les écoles, … Un courrier plus précis est distribué en début d'année scolaire.

Les congés légaux

Année scolaire 2018 - 2019	
Rentrée scolaire	lundi 3 septembre 2018
Fête de la Communauté française	jeudi 27 septembre 2018
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 04 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 08 avril 2019 au lundi 22 avril 2019
Fête du 1er mai	mercredi 1er mai 2019
Congé de l'Ascension	jeudi 30 mai 2019
Lundi de Pentecôte	lundi 10 juin 2019
Les vacances d'été débutent le	lundi 1er juillet 2019